

Elections des représentants de parents au Conseil d'école.

Madame, Monsieur,

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Ecole auront lieu cette année le **vendredi 09 octobre** prochain. Le bureau de vote sera ouvert de 12h30 à 16h30 dans les locaux de l'école. Le matériel de vote vous sera transmis par votre enfant ou par courrier quelques jours avant le scrutin. Chaque parent est électeur et ne peut voter qu'une fois quelque soit le nombre d'enfants scolarisés. Les parents ne pouvant se déplacer pourront voter par correspondance. Les parents qui souhaitent proposer leur candidature peuvent se rapprocher des enseignants ou des parents d'élèves élus au précédent scrutin (élections de septembre 2019).

Rappel : Les listes de candidatures, à établir en double exemplaires, doivent comporter **au moins deux noms et au plus dix noms** correspondant au double des sièges à pourvoir : 5 titulaires et 5 suppléants (1 par classe). **La Date limite de dépôt à l'école est fixée au lundi 28 septembre prochain à minuit.** Les documents pour la constitution des listes sont disponibles au bureau du directeur.

Le conseil d'école est une structure indispensable à la vie des écoles. Il regroupe les parents élus, les enseignants et les élus municipaux.

Un document sur le rôle et le fonctionnement du Conseil d'école d'école est disponible sur simple demande auprès des enseignants ou de moi même.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le site « éducol », rubrique « vie des écoles et des établissements », rubrique « parents d'élèves ».

Nous vous remercions pour votre mobilisation et votre participation à ce scrutin.

Le directeur,